

Critères d'identification des Sites & Cités remarquables – Campagne Atout France

Conditions de participation : avoir ou tendre vers ces critères



Degré d'exception

Environnement

Qualité des paysages
Etat de la préservation des paysages

Patrimoine bâti remarquable

Type de route (par ex. vignobles, montagnes)
Qualité du parcours

Originalité du Savoir-faire

Présence d'un art ou artisanat particulier (par ex. broderie, parfumerie)

Spécificité du site

Valeur ajoutée immatérielle (par ex. gastronomie)

Degré d'intensité de l'effet Locomotive > 50'000 visiteurs ou proche de

Distance entre le site à forte intensité et celui à mettre en valeur
Proximité avec un Grand Site de France, PNR, Parc national...
Patrimoine Vivant
Proximité avec d'autres sites labellisés
Proximité avec un 2 ou 3 étoiles Michelin

Labels et Référent

Nombre de labels obtenus par le site
Qualité des labels obtenus par le site
Présence d'un référent motivé



Leviers et notoriété



Infrastructures et acteurs

Accessibilité du lieu

Accès à une gare
Accès aux services de location
Proximité grand itinérance vélo

Animation et vie locale

Nombre d'activités
Diversité des activités
Fréquence des activités et événements
Qualité de la vie de quartier - tranquillité
Présence de zones piétonnes

Hébergements touristiques

Type d'hébergement
Présence d'hébergements de qualité (4 * est un plus)
Densité de l'offre
Qualité des avis
Nombre de langues parlées

Restauration

Type de restauration
Densité et diversité de l'offre (restaurant étoilé est un plus)
Qualité des avis
Nombre de langues parlées

Qualification des acteurs

Présence d'un office de tourisme OT classé 1 ou 2
Nombre de langues disponibles sur le site